

Au-delà de l'autosatisfaction, les ratés de la condition militaire

par François TORRÈS

Quitte à mettre les pieds dans le plat d'une collection de non-dits qui font le lit des catastrophes, il faut reprendre une citation du général Burkhard, ancien CEMAT devenu CEMA : « *Pour faire adhérer nos hommes, les sujétions du métier militaire doivent être intelligemment compensées* ». En apparence le CEMAT parlait d'or, mais en réalité, il éludait la question de fond de la rémunération des heures supplémentaires, objet d'une récente polémique initiée par un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) donnant raison à un sous-officier slovène contre sa hiérarchie. On aurait tort de croire que la controverse est complètement indépendante du problème posé à nos armées et notamment à l'armée de Terre touchée par une inquiétante attrition de la ressource du recrutement.

Sommes-nous bien certains que la République, qui fait tant de cas de l'excellence de ses armées et de la disponibilité sans faille de leurs hommes engagés, répétons-le, au péril de leur vie, les considère pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire « *l'ultima ratio* » de notre sécurité intérieure et « *les armes de la France* », moyens de notre projection de puissance, complément indispensable à notre audience internationale, en réalité un des seuls volets qui nous reste capable de justifier le rang stratégique du pays.

Considérée objectivement et sans polémique, la situation faite aux militaires à qui on demande beaucoup et parfois plus, en faisant sans cesse l'éloge de leur disponibilité, de leur sens du service et de l'honneur, y compris face au risque de mourir, tient du mépris.

La plupart du temps, prise dans l'étau du devoir de réserve et, à l'étage supérieur, considérant l'exigence de souveraineté des armées face à une juridiction transnationale, la hiérarchie se tait. Pour aller à l'essentiel, soucieuse de ne pas abîmer sa réputation d'être à la tête d'une troupe de centurions désintéressés, uniquement motivés par le sens du service, elle craint d'ouvrir les vannes d'un syndicalisme revendicatif délétère. Et quand elle monte au créneau comme l'a fait récemment l'ancien CEMA pour préserver le régime de retraite séparé en appui des avis du CSFM, la probabilité pour qu'elle soit entendue par le pouvoir politique, engagé dans une mise aux normes égalitariste, est nulle.

Comme les militaires, non syndiqués et par principe respectueux de la prévalence du politique, n'ont, à la différence d'autres corporations, aucun moyen de pression, ils sont presque toujours les laissés pour compte des réajustements dont ils ne bénéficient souvent qu'avec retard ou pas du tout. Là se situe un dysfonctionnement d'ordre éthique qu'il ne faut pas cesser de dénoncer. L'absence d'équité dans le traitement réservé aux militaires, précisément nourrie par la difficulté qu'ils ont à défendre leurs droits autrement que par les instances officielles, confine à la rupture du pacte de confiance qui devrait lier la France à ses soldats. Quoi de plus indigne en effet qu'un État qui, pour rétablir ses finances, ponctionne d'abord ceux à qui il confie la mission régaliennne de sa défense, tirant profit du fait que les soldats ne peuvent pas, exprimer leurs revendications dans la rue comme les autres corporations.

Puisqu'on évoque l'efficacité des forces et leur disponibilité, il est nécessaire d'examiner les raisons réelles de l'attrition des effectifs des engagés après leur premier contrat, que nombre de rapports du CSFM ou du Sénat ont souvent souligné. Nous le savons, à la sortie de la période de formation, la ressource humaine est puissamment déstabilisée par un nombre impressionnant de déserteurs, dépassant de loin 1000 par an, soit plus qu'à l'époque du service national[1].

La fidélisation est un défi complexe tant il est vrai que les mentalités évoluent et que les jeunes sont moins attirés par des carrières longues ; elle est aussi liée à l'intérêt des missions et à la qualité de l'encadrement. Il est exact que les conditions matérielles du service, au demeurant pas seulement liées aux situations individuelles, mais aussi à l'environnement professionnel et à la qualité des équipements, sont un facteur déterminant. Il n'en reste pas moins que la prise en compte financière des fortes contraintes de la condition militaire est un élément essentiel.

C'est ce que relevait le rapport d'information du Sénat, déposé le 10 juillet 2019 par Dominique de Legge, vice-président de la commission des Finances, et intitulé « *Améliorer la condition militaire : une nécessité stratégique, opérationnelle et humaine* ». Dans sa conclusion, suggérant au ministère des Armées où devraient être ses priorités pour réduire l'attrition, il répertoriait non seulement « *les conditions matérielles*

d'exercice des missions, telles que la dégradation ressentie du soutien, des infrastructures et de l'hébergement », mais aussi « la difficulté des parcours de carrière et de la vie de famille ».

Or, en dépit des incontestables efforts consentis depuis de nombreuses années, la vérité est que les servitudes de l'état militaire en général, quelles que soient les armées, sont mal compensées. Sans espérer que le budget des forces pourrait un jour assurer une équité complète des rémunérations calculées sur le temps de travail réel, il est évident qu'un effort des pouvoirs publics est nécessaire. Il y va à la fois du maintien des effectifs et de leur qualité.

Au demeurant, le sujet dont le CEMAT explorait les limites n'est peut-être pas si éloigné des turbulences provoquées par les récentes lettres ouvertes des militaires. Dans la deuxième tribune anonyme, les auteurs évoquaient en effet les patrouilles de l'opération *Sentinelle*. Alors que, depuis son lancement en 2015, une dizaine de « *sentinelles* » se sont suicidées et que plusieurs autres ont été agressées alors qu'elles étaient seules et en civil, l'examen de leurs réactions aux incidents révèle un professionnalisme exemplaire. À chacune des agressions auxquelles elles eurent à faire face en mission, leur riposte fut en effet presque toujours prompte, efficace et proportionnée.

Mais, qui ne voit pas que ces hommes et femmes, mal logés, rémunérés au mieux à 1,25 € l'heure supplémentaire (300 € pour un déploiement de 30 jours), engagés dans une mission de maintien de l'ordre qui ne correspond ni au cœur de leur formation initiale ni à la mission des armées, parce qu'il aurait été trop onéreux d'y employer des policiers, ont en réalité l'allure d'une troupe de supplétifs.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que « *leurs sujétions ne sont pas intelligemment compensées* ». C'est un souci. Le double message subliminal contenu dans la remarque de l'ancien CEMAT est l'attrition de la ressource et la difficulté de fidéliser les engagés après le premier contrat, quand ils ne font pas partie du millier de déserteurs de la première année.

La vérité oblige à dire que, si l'on défalque les spécialités prestigieuses mieux rémunérées ou simplement attractives (les parachutistes, les troupes de montagne, les troupes de Marine), ou encore celles préparant à un *job* futur tels ces engagements inouïs pour trois ans dans la spécialité « frigoriste » dont près de deux années sont consacrées à la formation ce qui garantit immédiatement un emploi bien payé à l'entrée dans le civil, la ressource est en voie d'attrition à l'image de ce que d'autres armées occidentales connaissent. Elle était de 1,7 pour un poste en 2016 ; selon un rapport du Sénat, pour l'armée de Terre, elle était tombée à 1,2 en 2018. Mais il y a 20 candidats pour 1 poste de policier et 50 pour 1 douanier. Il est vrai que le salaire mensuel brut de base d'un policier est de 1 500 € et celui d'un douanier de 2 000 €, contre 1 200 € pour un engagé de l'armée de Terre, nourri et logé, avec cependant la différence de taille que les heures supplémentaires des policiers sont depuis le 20 décembre 2020 rémunérées à 19,90 € brut.

Et encore nous ne parlons-là que de quantité, pas de qualité. Les incendies ont ceci de particulier qu'ils se propagent. La situation des « *sentinelles* » est de l'ordre du feu qui couve. Elle n'est pas la seule. Personne ne l'ignore. À méditer, car comme le montrent leurs réactions exemplaires face à des agressions terroristes, ces « *sentinelles* » méritent qu'on les traite mieux.

Les difficultés de la féminisation dans la Marine nationale

par l'amiral Pierre Vandier.

Alors que nous recrutons 15 % à 18 % de femmes officiers, elles ne représentent plus que 1 % des capitaines de vaisseau. Entre 30 et 40 ans, les femmes nous quittent à cause des sujétions militaires, de l'absence de volant de gestion et des profils de carrière très normés.
> Nous avons aussi encore du mal à nous organiser pour être capables de garder les femmes dans la course tout en prenant en compte leurs maternités. À chaque maternité c'est comme si, lors du marathon de Paris, elle était obligée de s'arrêter à chaque stand pour renouer ses lacets. Elle ne sera jamais sur le podium final ! Après avoir interrogé l'EMA et le cabinet de la ministre, je pense que les outils nous

manquent. Vous aviez d'ailleurs abordé la question à travers un amendement.
> Il me manque aussi du personnel pour faire face aux grossesses. Je sais exactement, année par année, combien de femmes ne seront pas là à cause des congés de maternité, mais elles ne sont pas remplacées. C'est très contraignant pour les unités opérationnelles, dont les effectifs sont taillés au plus juste. La pression morale devient si forte que certaines finissent par renoncer à concilier une carrière exigeante et une vie de famille épanouie.

> Dans toute administration civile, une femme peut continuer à travailler jusqu'à son congé de maternité. Pas sur un bâtiment de la Marine nationale, en flottille de chasse ou d'hélicoptères ; Dès qu'elle est reconnue enceinte, elle est débarquée de son unité opérationnelle, déclarée temporairement inapte au service à la mer, inapte au service au combat, parce qu'on ne veut pas faire prendre de risque à l'embryon.

> Les femmes mettent ainsi leur carrière opérationnelle en pause pendant une quinzaine de mois à chaque grossesse. Or, entre 30 et 40 ans, c'est le moment où l'on coche toutes les cases importantes d'une carrière exigeante. Si on ne leur permet pas d'avoir davantage de temps pour cocher ces cases, elles quittent la course. Quand elles ont 40 ans, on a alors mille raisons à opposer à leur promotion : « *Tu n'as pas pu commander à la mer* », « *tu n'as pas occupé tel poste opérationnel* », et, déçues de ne pas avoir accès aux mêmes postes décisionnels que leurs camarades de promotion masculins qui n'ont pas été confrontés à cette discontinuité alors qu'elles n'ont pas démérité mais se sont juste absentes pour avoir des enfants, la plupart s'en vont.

> Je milite, et je vous invite à m'aider à le faire, pour bâtir des carrières qui permettent aux femmes de continuer à rester dans la Marine au moment où elles apportent beaucoup, dans les métiers du haut de la pyramide, c'est-à-dire à partir de 40 ans.

L'analyse stratégique des Britanniques

par l'amiral Pierre Vandier.

(...) **M. Gérard Menuel.** Depuis des décennies, notre marine et la Royal Navy réalisent des exercices en commun, et les accords de Lancaster House ont renforcé la coopération militaire entre la France et le Royaume-Uni. Vous avez évoqué ces relations privilégiées avec nos voisins britanniques mais, sur le plan politique, le Brexit est intervenu : a-t-il eu des conséquences en matière de coopération tactique et stratégique ou d'équipement, le Royaume-Uni tournant davantage son regard vers l'autre côté de l'Atlantique ?

(...) **M. l'amiral Pierre Vandier.**

Concernant le Brexit, je vous invite à lire les quatre-vingts pages de l'*Integrated Review*, qui est un modèle remarquable d'analyse stratégique. Les Britanniques y proposent une véritable analyse de leur position stratégique dans le monde et de leur ambition à des fins de prospérité. La défense est vue non pas comme un centre de coûts, mais comme un des vecteurs, parmi d'autres, de la puissance britannique, ce qui représente une révolution copernicienne par rapport à l'approche traditionnelle. Remplacer, à l'avenir, notre approche traditionnelle du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale par un livre blanc relatif à la prospérité française et européenne permettrait d'avoir une vision plus large, plus globale des enjeux.

Collaboration exemplaire entre services sécuritaires du Maroc et l'Europe

par [Observatoire d'études géopolitiques](#)

L'excellente collaboration entre les services sécuritaires marocains (DGED et DGST) et grecs démontre une fois de plus que le royaume est largement reconnu par les pays européens pour son haut niveau de compétences en matière de renseignement et de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

Grâce à une exemplaire « *collaboration d'échange de renseignements effectuées dans le cadre de la coopération sécuritaire multilatérale (...)* », les services sécuritaires marocains et leurs homologues en Grèce, en Italie, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, il a été possible de procéder, sur le territoire grec, à l'arrestation du ressortissant marocain Mohamed Boudarga. Cette information a été rapportée par l'*Associated Press* qui précise que le Maroc a demandé l'extradition du terroriste. Ce dernier, alias Abou Mohamed al Fateh, était l'un des responsables des brigades opérationnelles du groupe terroriste Daech, basé sur zone syrienne. Il faisait l'objet de plusieurs mandats d'arrêts internationaux, notamment de la part des autorités judiciaires marocaines, pour son implication dans des projets terroristes d'envergures, voire subversives au Maroc.

Le suspect se serait évadé des zones de guerre en Syrie pour rejoindre la Grèce, en utilisant de faux documents et une fausse identité, avant d'être identifié, puis localisé et enfin interpellé dans le cadre de cette opération conjointe. Les autorités judiciaires marocaines, par le Bureau d'*Interpol* à Rabat ont demandé officiellement l'extradition du prévenu. Alors que certains n'ont pour seule préoccupation que de mettre sous le feu des projecteurs les tensions internationales, la réussite de cette opération sécuritaire, rendue possible grâce à l'efficacité des services sécuritaires marocains, démontre à quel point la coopération internationale est, en matière de lutte contre le terrorisme, primordiale.

Il va sans dire qu'une fois de plus le Royaume du Maroc démontre à quel point il représente le partenaire méditerranéen et africain incontournable qui permet d'assurer la préservation de la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international.

L'Allemagne envoie une frégate en mer de Chine

par AFP

- > **L'Allemagne a envoyé lundi une frégate pour sa première mission militaire depuis près de 20 ans dans le bassin indopacifique, au risque de froisser ses relations déjà délicates avec la Chine.**
- > Le « Bayern », navire de guerre de 139 mètres de long, a levé l'ancre avec plus de marins et soldats à son bord depuis le port de Wilhelmshaven pour une mission de six mois visant à renforcer la présence allemande dans la région aux côtés de ses alliés, notamment américains.
- > Le voyage le mènera à Singapour, au Japon, en Corée du Sud jusqu'en Australie.
- > La frégate doit aussi traverser la mer de Chine méridionale, route clef du commerce maritime mondial et espace riche en ressources naturelles dont Pékin revendique la quasi-totalité.
- > Plusieurs voisins, comme les Philippines, la Malaisie, Brunei ou encore le Vietnam contestent le bien fondé de ces revendications, soutenus par Washington.
- > La mission allemande doit contribuer à la stabilité dans la région et au respect du droit international, a expliqué la ministre de la Défense Annegret Kramp-Karrenbauer avant le départ du navire.
- > « Car la sécurité en Indo-Pacifique est aussi notre sécurité », a-t-elle jugé, qualifiant la mission « de grand pas et de pas positif ».

> « Nous voulons prendre notre responsabilité dans l'organisation d'un droit international » dans la région, a indiqué de son côté le chef de la diplomatie allemande Heiko Maas.

Revendications territoriales de la Chine

La semaine dernière, le secrétaire américain à la Défense [Lloyd Austin](#) a affirmé à Singapour que les revendications croissantes de Pékin en mer de Chine méridionale étaient « sans fondement en droit international ».

L'Allemagne se montre en général réticente à s'engager militairement au niveau mondial, et a souvent plaidé pour des relations moins conflictuelles avec la Chine.

Mais le ton a changé à Berlin. L'Union européenne a décidé en mars une salve de sanctions ciblées contre la Chine pour des violations des droits de l'homme concernant la minorité musulmane des Ouïghours. Pékin a répliqué en sanctionnant à son tour des personnalités européennes.

> La controverse met en péril la ratification de l'accord sur l'investissement sino-européen conclu fin 2020.

> Les relations de l'Allemagne, première économie européenne, avec la Chine sont particulièrement compliquées par les liens industriels étroits entre les deux États.

> Le géant allemand de l'automobile Volkswagen dispose notamment d'une usine dans la province du Xinjiang, où des études occidentales et américaines font état d'internement en masse de Ouïghours et de recours à du travail forcé. Pékin dément fermement ces accusations.

L'Iran nie avoir attaqué le Mercer Street et promet de riposter à des représailles

par AFP

L'Iran a averti lundi qu'il riposterait à tout « aventurisme » après les menaces d'Israël et des États-Unis de répliquer à l'attaque meurtrière contre le pétrolier *Mercer Street* attribuée à Téhéran, dernier rebondissement en date dans cette affaire.

Les [autorités iraniennes ont démenti dimanche tout lien avec l'attaque survenue jeudi contre le pétrolier *Mercer Street*](#), géré par la société du milliardaire israélien Eyal Ofer et cible selon Washington de « drones explosifs ».

Ces nouvelles fortes tensions surviennent à la veille de l'entrée en fonctions du nouveau président en Iran, l'ultraconservateur Ebrahim Raïssi qui succède au modéré Hassan Rohani.

L'attaque contre le pétrolier n'a pas été revendiquée

> L'attaque contre le pétrolier n'a pas été revendiquée et a fait deux morts : un Britannique employé par la société de sécurité Ambrey, et un membre d'équipage roumain, selon l'armateur Zodiac Maritime.

> Israël, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Roumanie ont pointé du doigt l'Iran, [Israël menaçant de représailles](#) et Washington de « réplique appropriée ».

> «La République islamique d'Iran n'hésitera pas à protéger sa sécurité et ses intérêts nationaux», a averti le porte-parole des Affaires étrangères iraniennes Saïd Khatibzadeh dans un communiqué.

> Elle «répondra immédiatement et de manière décisive à tout aventurisme», a-t-il dit.

> La République islamique d'Iran est un ennemi juré des États-Unis et d'Israël. Elle n'entretient pas de relations avec le premier depuis 1980 et ne reconnaît pas l'existence du second.

Les États-Unis «certains que l'Iran a mené l'attaque»

> Au lendemain de l'attaque, le ministre israélien des Affaires étrangères Yaïr Lapid a accusé l'Iran d'être « un exportateur de terrorisme, de destruction et d'instabilité qui fait mal à tout le monde ».

> L'Iran s'est lui défendu de toute implication. « Le régime sioniste (Israël, NDLR) doit cesser de (lancer) de telles accusations infondées », a déclaré M. Khatibzadeh.

> Mais le premier ministre israélien, Naftali Bennett, a insisté sur la responsabilité iranienne affirmant que son pays détenait des «preuves de cela».

> De même, le secrétaire d'État Antony [Blinken a affirmé que les États-Unis étaient «certains que l'Iran a mené l'attaque», ajoutant « se concerter avec les gouvernements dans la région et au-delà pour une réplique appropriée et imminente ».](#)

> Rejoignant dans leurs accusations Washington et Israël, le Royaume-Uni a appelé l'Iran à «cesser immédiatement ses actions mettant en danger la paix et la sécurité régionales et internationales».

> Lundi, le premier ministre britannique, Boris Johnson, a averti que l'Iran devrait « faire face aux conséquences de ce qu'il a fait », évoquant «une attaque inacceptable et scandaleuse contre un navire commercial» dans laquelle « un citoyen britannique est mort ».

> « Il est absolument essentiel que l'Iran, comme tout autre pays, respecte les libertés de navigation à travers le monde, et la Grande-Bretagne continuera à insister là-dessus », a-t-il encore dit.

Ambassadeurs convoqués à Londres et à Bucarest

A Londres, le ministère des Affaires étrangères britannique a convoqué l'ambassadeur d'Iran Mohsen Baharvand au sujet de cette «attaque illégale».

Les déclarations émanant de Londres ont suscité la « protestation » de Téhéran, où le chargé d'Affaires britannique a été convoqué par le ministère des Affaires étrangères iranien, selon l'agence de presse officielle, Irna.

Le ministère a dit « rejeter et condamner fermement ces propos précipités, contradictoires et infondés », a-t-on ajouté de même source. « La source de l'insécurité dans le Golfe persique n'est pas l'Iran, mais la présence de navires et forces militaires de pays qui ne sont pas de la région. »

> Les autorités roumaines ont elles aussi convoqué l'ambassadeur d'Iran à Bucarest.

> Depuis des années, Israël et l'Iran s'affrontent directement ou indirectement au Liban, en Syrie, en Irak et dans la bande de Gaza palestinienne. Mais ces derniers mois, cette rivalité s'est transposée en mer avec l'émergence d'une mystérieuse série de sabotages et d'attaques.

> En mars, le *Wall Street Journal* a rapporté, citant des responsables américains et du Moyen-Orient, qu'Israël avait ciblé depuis fin 2019, principalement avec des mines sous-marines, au moins une dizaine de navires faisant route vers la Syrie et transportant, dans la plupart des cas, du pétrole iranien.

> « S'ils ont des preuves pour soutenir leurs affirmations infondées, ils devraient les fournir », a dit lundi Saïd Khatibzadeh, reprochant à Londres et Washington de garder le « silence » s'agissant des « attaques terroristes » visant les « navires commerciaux » iraniens.

Israël-Iran: une série de sabotages et d'attaques en mer

> Depuis février, plusieurs navires liés à l'Iran ou à Israël ont été la cible de sabotages et d'explosions, à l'instar du pétrolier Mercer Street, géré par la société d'un milliardaire israélien, attaqué le 29 juillet en mer d'Oman.

MV Helios Ray

> Le 25 février 2021, le MV *Helios Ray*, un bateau israélien transportant des véhicules et qui effectuait le trajet entre la ville saoudienne de Dammam et Singapour, est touché par une explosion au large du sultanat d'Oman, selon la société Dryad Global spécialisée dans la sécurité maritime.

> La mer d'Oman est située entre l'Iran et Oman, à la sortie du stratégique détroit d'Ormuz par lequel transite une grande partie du pétrole mondial et où opère une coalition dirigée par les États-Unis.

> Le 1er mars, le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou accuse l'Iran d'être à l'origine de l'explosion. Téhéran rejette ces accusations et adresse une mise en garde à Israël, son ennemi dans la région.

Iran Shahr-e-Kord

> Le 10 mars, un cargo de la compagnie de transport maritime publique iranienne IRISL, l'Iran *Shahr-e-Kord*, est touché à la coque par un engin explosif alors qu'il naviguait en mer Méditerranée, selon plusieurs médias iraniens.

> Le lendemain, le *Wall Street Journal*, citant des responsables américains et du Moyen-Orient, rapporte qu'Israël a ciblé depuis fin 2019 — notamment à l'aide de mines sous-marines — au moins une dizaine de navires faisant route vers la Syrie et transportant, dans la plupart des cas, du pétrole iranien.

> Le ministre de la Défense israélien Benny Gantz déclare ne pas commenter « les informations des médias étrangers ».

> Le 15, le porte-parole des Affaires étrangères Saïd Khatibzadeh déclare que Téhéran « envisage toutes les options ». « Compte tenu du lieu du sabotage, tout laisse penser que le régime d'occupation de Jérusalem (Israël dans la phraséologie officielle iranienne, NDLR) est derrière cette opération ».

Saviz

> Le 6 avril, un « navire commercial iranien » est « légèrement endommagé en mer Rouge près des côtes de Djibouti [...] par une explosion dont l'origine fait l'objet d'une enquête », selon le porte-parole des Affaires étrangères.

> Plus tôt, l'agence iranienne Tasnim avait rapporté que le *Saviz* était un navire utilisé par les forces armées iraniennes et qu'il avait été endommagé par des « mines magnétiques ».

> Le *New York Times* rapporte que le *Saviz* a été la cible d'une attaque de « représailles » israélienne après « des frappes de l'Iran contre des navires israéliens ».

Hyperion Ray

> Le 13 avril, des médias israéliens rapportent qu'un navire appartenant à une société israélienne a été la cible d'une attaque près des côtes des Émirats arabes unis, au large de l'Iran.

> Citant des sources sécuritaires israéliennes ayant requis l'anonymat, la chaîne israélienne 12 indique que le navire *Hyperion Ray* a été « légèrement endommagé » par des tirs, probablement iraniens, près du port émirati de Fujairah.

> Ces informations interviennent après la publication par la chaîne libanaise *al-Mayadeen*, jugée proche de la Syrie et de l'Iran, d'informations faisant état d'une attaque contre le navire *Hyperion Ray*, battant pavillon des Bahamas, mais exploité par la société israélienne Ray Shipping qui avait été la cible en février d'une attaque similaire.

Mercer Street

> Le 29 juillet, le pétrolier *Mercer Street*, géré par la société d'un milliardaire israélien, est la cible d'une attaque au drone en mer d'Oman, selon l'armée américaine qui dispose de navires dans la région.

> L'attaque fait deux morts: un Britannique employé par la société de sécurité Ambrey, et un membre d'équipage roumain, selon l'armateur Zodiac Maritime, propriété de l'Israélien Eyal Ofer.

Les talibans afghans accusés de «massacrer» les civils

par AFP

> **Les ambassades américaine et britannique à Kaboul ont accusé lundi les talibans d'avoir « massacré des dizaines de civils » à titre de représailles dans le district de Spin Boldak, dans la province de Kandahar dans le sud de l'Afghanistan près de la frontière du Pakistan dont il se sont emparés le 14 juillet.**

> Spin Boldak est le deuxième plus important point de passage entre l'Afghanistan et le Pakistan.

> Les deux ambassades estiment que « la direction des talibans doit être tenue responsable des crimes de leurs combattants. Si vous n'êtes pas capables de contrôler vos combattants maintenant, vous n'avez rien à faire au gouvernement plus tard ».

Crimes de guerre

> « Ces meurtres sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ; ils doivent faire l'objet d'enquêtes et les combattants ou chefs talibans responsables doivent rendre des comptes », indiquent les deux ambassades en termes similaires sur leurs comptes Twitter respectifs, renvoyant à un rapport de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme (Afghanistan Independent Human Rights Commission, AIHRC), un organisme public national de défense des droits humains.

[Taliban Killing Civilians and Violating International Humanitarian Law in Spin Boldak District of Kandahar...](#) by [Jacques Godbout](#) on Scribd

> Les talibans ont pris le contrôle du district de Spin Boldak dans la province de Kandahar le 14 juillet 2021. Quelques jours plus tard, les forces de sécurité et de défense ont lancé une opération militaire pour reprendre le quartier, qui a été bien accueillie par certains des résidents locaux. Un certain nombre d'habitants du district de Spin Boldak sont sortis de chez eux pour accueillir les forces de sécurité, bien qu'ils n'aient pas participé activement à l'opération de reconquête du district, écrit la Commission.

> Mais les forces de sécurité n'ont pas pu reprendre le district de Spin Boldak après avoir combattu les talibans.

> Les talibans ont alors commencé à balayer de nombreux villages adjacents au marché du district, à la recherche d'anciens et actuels fonctionnaires du gouvernement de Kaboul et en identifiant les partisans du gouvernement. Les talibans les ont expulsés de leurs maisons et les ont tués.

> La Commission dit avoir identifié 40 personnes tuées dans le district par les talibans, mais « selon certaines allégations, qui n'ont pu être vérifiées dans l'immédiat, leur nombre pourrait être supérieur ».

> Les conclusions de la Commission montrent que les talibans ont exercé des représailles contre les responsables gouvernementaux passés et présents et les habitants qui ont accueilli les forces de sécurité lors de la tentative de reconquête du district de Spin Boldak. Ils ont pillé les biens appartenant à un certain nombre d'habitants, y compris les maisons d'anciens et d'actuels responsables gouvernementaux.

> Des civils ont également été tués pour « motifs personnels » et des « conflits passés », selon l'AIHRC.

> Ces meurtres dans le district de Spin Boldak par les talibans sont une violation claire du droit international humanitaire et peuvent être assimilés à des crimes de guerre, estime la Commission.

> Selon elle, « alors que la direction des talibans a officiellement affirmé que ses combattants ne s'en prendraient pas aux civils ou aux bâtiments civils, cet épisode et d'autres similaires montrent qu'au contraire de ce qu'il affirme, le mouvement n'adhère pas dans la pratique aux principes du droit international en matière de droits humains et de droit humanitaire ».

L'Ukraine adopte une loi permettant de mobiliser sa population face à une éventuelle « agression » russe

par [Laurent Lagneau](#)

En 2018, préoccupée par les intentions prêtées à la Russie dans la région de la Baltique, la Suède a réactivé son concept de « défense totale », qu'elle avait abandonné au lendemain de la Guerre Froide. En clair, il s'agit de faire en sorte que « chaque Suédois soit préparé à gérer ses propres besoins et soins pendant une semaine sans le soutien du gouvernement », tout en se tenant prêt à contribuer à la défense du pays.

> Visiblement, ce concept a fait florès en Ukraine, où le président Volodymyr Zelensky vient de signer les lois n°5557 et n°5558, lesquelles visent respectivement à instituer les « principes fondamentaux de la résistance nationale » et à relever le plafond des effectifs des forces armées ukrainiennes avec le recrutement de 11'000 soldats supplémentaires.

> Ces textes ont été élaborés après que la Russie a effectué une démonstration de force aux frontières de l'Ukraine, avec un important déplacement de troupes et de matériels, en avril dernier. En outre, la tension est toujours vive dans le Donbass, où des séparatistes pro-russes sont aux prises avec les forces gouvernementales ukrainiennes.

> Dans le détail, [explique](#) UkroBoronProm, qui représente l'industrie ukrainienne de l'armement, la loi n°5557 organise un « dispositif de résistance nationale » qui vise à « impliquer toute la population » dans une éventuelle « confrontation avec l'agresseur [sous-entendu russe] ». Il est ainsi question de mettre en place un « système d'entraînement militaire général de la population » afin d'améliorer la « défense territoriale » et d'animer un « mouvement de résistance » dans les territoires pouvant être occupés.

> « Dans un contexte de poursuite par la Russie de ses plans militaristes, une telle démarche doit permettre d'unir la société ukrainienne autour d'une cause commune et essentielle, qui est la défense du pays », poursuit le texte, qui précise qu'il s'agit ainsi de mettre en place une « défense globale ».

> « Ce concept prévoit de placer les activités de toutes les forces de défense et de sécurité du pays sous un seul commandement pour défendre l'Ukraine », explique encore UkroBoronProm.

> Pour le président Zelensky, cette loi n°5557 donne le « signal puissant » que l'Ukraine « se défendra » et « empêchera les événements de 2014 » [c'est à dire la perte de la Crimée et le début de l'insurrection au Donbass, nldr]. Elle « permet, si nécessaire, d'impliquer l'ensemble de la population ukrainienne dans la défense de sa patrie, de sa terre, de sa famille » et « d'unir tous les Ukrainiens autour de ces idées importantes et prioritaires », a-t-il dit, le 29 juillet.

Le français EOS Technologie développe un drone MAME pour répondre aux besoins des forces spéciales

par [Laurent Lagneau](#)

>

> Lors d'une audition parlementaire, en janvier, le patron du Commandement des opérations spéciales [COS], le général Éric Vidault, avait insisté sur la nécessité de doter les forces spéciales de drones MAME [Moyenne Altitude Moyenne Endurance]. Ce n'était pas la première fois que ce besoin était exprimé...

> En effet, quatre ans plus tôt, son prédécesseur, l'amiral Laurent Isnard, fit valoir que les forces spéciales avaient « besoin d'acquérir une capacité ISR [renseignement, surveillance, reconnaissance, nldr] complémentaire propre » et que, pour cela, l'intention était de proposer le lancement d'un programme d'acquisition de drones MAME, c'est à dire d'appareils qui, ayant un rayon d'action de 100 km et une autonomie d'au moins six heures de vol, disposeraient d'une charge de renseignement d'origine électromagnétique [ROEM] et d'armements de « faible charge ».

> Le souci est que de tels drones se font rares sur le marché. Et quand ils existent, ils sont généralement produits aux États-Unis, comme le récent Flying Tiger, développé pour l'US Navy, le K1000ULE de Kraus Hamdani Aerospace ou encore le Falcon VTL de Silent Falcon UAS Technologies. Cependant, plusieurs entreprises françaises se sont mises en ordre de marche pour développer un tel appareil.

> Tel est par exemple le cas de Fleasy, qui, lors du dernier SOFINS, le salon dédié aux forces spéciales, a levé le voile sur « l'Apôtre », un drone biplan pouvant voler à 125 km/h et disposant d'une autonomie de six heures. Ou encore celui de XSUN, qui a développé le SolarXOne, dont l'autonomie est de 12 heures. Cela étant, ce dernier n'a pas été conçu dans l'optique de répondre aux besoins des forces spéciales.

> Un autre acteur est sur le rang : EOS Technologie. Cette entreprise, créée il y a près de trois ans par un ancien militaire, propose déjà les Strix 300 et Strix 400, deux mini-drones dédiés à la collecte de renseignement. Selon elle, ils ont été récemment évalués par des « forces armées » qu'elle n'a pas souhaité identifier.

> Outre ces deux appareils, EOS Technologie s'est donné comme objectif de proposer au COS un drone « solaire » de type MAME, reposant sur son modèle « [Endurance 900](#) ». Les informations concernant ce modèle sont plutôt succinctes. L'entreprise indique seulement que son autonomie – en version standard – est de 12 heures, qu'il n'a besoin que de 50 mètres pour décoller ou atterrir et qu'il peut emporter une charge utile de 20 kg.

> Mais il ne s'agit que d'une base de départ, l'industriel assurant qu'il est désormais concentré sur « l'amélioration de l'Endurance 900 » afin de « rentrer dans le clan très fermé des drones électriques capables de voler plus de 12h avec une vraie charge utile ».

> Reste à voir si EOS Technologie arrivera à relever le défi, le COS ayant évoqué une capacité d'emport d'armements de « faible charge » pour ce futur drone MAME.

Israël est autorisé à acheter 18 hélicoptères américains de transport lourd CH-53 King Stallion

par [Laurent Lagneau](#)

>

> En février dernier, le ministère israélien de la Défense fit part de son intention de se procurer des hélicoptères de transport lourd CH-53 King Stallion, auprès du constructeur américain Sikorsky [filiale de Lockheed-Martin] afin de remplacer les CH-53D Sea Stallion [ou « Yasur »] mis en oeuvre par Tsahal depuis les années 1960. Et cela, aux dépens du CH-47D Chinook proposé par Boeing.

> Il aura fallu attendre près de six mois pour la Defense Security Cooperation Agency [DSCA], l'agence chargée de l'exportation d'équipements militaires américains via le dispositif dit des Foreign Military Sales [FMS], émette un avis favorable à un contrat potentiel à l'intention du Congrès.

> En effet, le 30 juillet, la DSCA a donné son feu vert à la vente de 18 CH-53K King Stallion à Israël pour un montant estimé à 3,4 milliards de dollars. Cette somme comprend également des moteurs et des pièces de rechange ainsi que de l'armement [mitrailleuses de calibre .50, ndlr], des systèmes de navigation et un soutien technique.

> « Les États-Unis sont attachés à la sécurité d'Israël et il est vital pour les intérêts nationaux américains d'aider [ce pays] à développer et à maintenir une capacité d'autodéfense solide et prête », soutient la DSCA dans son avis.

> « La vente proposée améliorera la capacité de la force aérienne israélienne à transporter des véhicules blindés, du personnel et de l'équipement. [...] Israël utilisera cette capacité comme moyen de dissuasion contre les menaces régionales et pour renforcer sa défense intérieure », ajoute l'agence américaine.

> Ce futur contrat marquera la première vente à l'étranger du CH-53K King Stallion, développé à la demande de l'US Marine Corps [USMC], qui prévoit d'en acquérir plus de 200 exemplaires au total [soit de quoi équiper huit escadrons et une unité dédiée à la formation, ndlr] afin de remplacer ses CH-53E Super Stallion.

> N'ayant pas échappé aux surcoûts et aux retards durant son développement, le CH-53K King Stallion est l'hélicoptère le plus puissant des forces américaines. Ravitaillable en vol et doté de trois moteurs GE38-1B délivrant chacun une puissance de 7500 ch, il a la capacité de transporter plus de 15 tonnes de fret [et jusqu'à 55 fantassins selon sa configuration] à plus de 300 km/h. Il est en mesure de soulever une charge de 16 tonnes sous élingue, comme des véhicules de type Humvee.

Sentinelle, Héphaïstos, Résilience... les armées au service de la protection des Français pendant l'été

par DICOD

Alors que chacun profite de ses congés, ou du calme professionnel qu'offrent les départs estivaux, la mobilisation des militaires sur le territoire national reste entière. Elle répond au même objectif que celui qui prévaut lorsque les militaires sont mobilisés en opérations extérieures : protéger les Français de nombreuses menaces.

Sur le territoire national, deux cas de figure sous-tendent la mobilisation des forces armées :

> 1. Dans les milieux maritime et aérien, les armées sont investies de missions permanentes pour lesquelles elles agissent en primo-intervenantes. Elles constituent la principale force d'action à la disposition de l'État et sont les premières à intervenir, sous l'autorité du Premier ministre.

1. Dans les airs, la Posture permanente de sûreté aérienne (PPS-A) permet la protection constante du territoire. La PPS-A doit, en permanence, détecter, identifier et classer les 12 000 appareils qui survolent quotidiennement le territoire (hors contexte Covid). Des aviateurs entraînés sont ainsi mobilisés 24 heures sur 24 ; ils doivent pouvoir décoller en moins de sept minutes le jour, quinze minutes la nuit, voire moins de deux minutes en cas d'alerte renforcée.
1. En mer, il s'agit de la Posture permanente de sauvegarde maritime (PPS-M). Les missions incombant à l'État en mer sont nombreuses : sauvegarde des personnes, sécurité maritime et sauvegarde des biens, protection de l'environnement, lutte contre les activités maritimes illicites... Environ 1 300 marins participent quotidiennement à la PPS-M.

> 2. Concernant la composante terrestre de la sécurité intérieure, les armées ne sont pas primo-intervenantes : elle agissent en complément du dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile, représenté dans les territoires par le préfet. La posture des armées a toutefois

été profondément renouvelée en 2016, un an après les attentats de 2015 : depuis cette date, il existe une Posture de protection terrestre (PPT).

> Cette PPT s'appuie sur une chaîne de commandement militaire à plusieurs niveaux (stratégique, opératif et tactique), afin de garantir la cohérence et l'efficacité de l'engagement militaire au service de l'autorité civile en charge de la sécurité intérieure. Pour que les armées mettent à disposition leurs moyens propres, le principe des quatre « i » doit s'appliquer : les moyens de l'autorité civile doivent être estimés inexistant, insuffisants, inadaptés ou indisponibles. L'application de ces quatre critères, non cumulatifs, fait systématiquement l'objet d'un dialogue civilo-militaire, à l'échelon central, zonal et départemental.

Cet été, trois missions permanentes sont renforcées en métropole : Sentinelle, Héphaïstos et Résilience.

Sentinelle

En janvier 2015, cette opération déploie, en quelques jours, 10 000 soldats sur le territoire national. Depuis l'automne 2017, elle est entrée dans une logique de dynamisation de ses modes d'action et d'organisation de la réponse opérationnelle dans la profondeur, pour offrir plus de flexibilité et de rapidité à des épisodes de forte menace.

Les militaires qui participent à ce dispositif accomplissent des missions de sécurisation en complément et en appui des forces de sécurité intérieure, dans les sites les plus sensibles ou prioritaires : gares et aéroports, sites culturels ou touristiques, écoles et établissements institutionnels, les lieux de forte affluence. Pour la période estivale, le dialogue civilo-militaire a conduit à adopter une posture renforcée de l'opération Sentinelle : les efforts se concentrent notamment autour des grands événements culturels.

> Héphaïstos

Cette opération est un engagement annuel des armées en période estivale, aux côtés des autres services de l'État, dans une mission de protection de la population et du patrimoine écologique. Il s'agit de la mise à disposition des autorités civiles de moyens militaires dédiés, pour faire face à l'aggravation du risque de feux de forêt en zone méditerranéenne. En 2021, le dispositif compte une cinquantaine de militaires, trois hélicoptères et une vingtaine de véhicules.

À Martigues, durant l'été 2020, le sergent Kevin, sapeur-sauveteur de l'unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile 7 (U7) de Brignoles, a combattu un feu de forêt en première ligne avec ses hommes, dans le cadre de l'opération Héphaïstos. Il raconte cette journée très spéciale dans le tout premier numéro d'Esprit défense : <https://www.defense.gouv.fr/portail/esprit-defense/esprit-defense-n-1-ete-2021>

Résilience

Cet été, les armées maintiennent l'effort engagé depuis la fin du mois de mars dans la vaccination des Français, via 11 grands centres de vaccination dont elles ont, tout ou en partie, la charge : sept hôpitaux d'instruction des armées, les écoles militaires de santé de Lyon-Bron et trois centres civilo-militaires à Olivet (Loiret), Mérignac (Gironde) et Dijon (Côte d'Or). Depuis le mois de mars 2021, cet effort, auquel les armées contribuent à hauteur de 500 personnes, a permis de vacciner 800 000 Français, en plus des ressortissants du ministère des Armées.

Tout savoir sur la mobilisation du ministère des Armées dans la lutte contre le Covid-19 : <https://www.defense.gouv.fr/portail/informations-covid-19/l-essentiel>

PPS-A, PPS-M, PPT, Sentinelle, Harpie, Résilience... Ces dispositifs et opérations illustrent très concrètement le caractère stratégique de la fonction de protection définie dans les textes de référence et l'engagement total des forces armées dans la sécurité de leurs concitoyens.

L'américain Bell dévoile un nouveau concept d'aéronefs rapides à décollage et à atterrissage verticaux

par [Laurent Lagneau](#)

>

> En mai dernier, l'US Air Force Research Laboratory [AFRL] a notifié un contrat d'une valeur de 950'000 dollars à Bell pour des recherches appliquées concernant un nouvel avion à décollage et à atterrissage verticaux à grande vitesse [HSVTOL pour high-speed vertical take-off and landing].

> Or, quelques mois plus tôt, le commandement des opérations spéciales de l'US Air Force [AFSOC] avait indiqué qu'il envisageait de se procurer un aéronef de type VTOL [ou ADAV en français] pouvant voler à la vitesse d'un « jet » afin de remplacer le Bell Boeing CV-22 Osprey, un appareil doté de rotors basculant lui permettant de décoller et d'atterrir verticalement et de voler comme un avion.

> Fort de son expérience dans ce domaine, avec les X-14 et X-22 ainsi qu'avec les XV3 et XV-15, qui ont servi au développement du CV-22 Osprey ainsi qu'à celui du V-280 Valor [en lice pour le programme « Future Long Range Assault Aircraft » de l'US Army face au SB>1 Defiant du tandem Boeing/Sikorsky], Bell n'aura pas tardé à communiquer sur les concepts qu'il entend proposer à l'AFRL. Et cela d'autant plus qu'il a récemment fait [des demandes de brevets](#) pour un aéronef capable de décoller verticalement à l'aide de rotors basculants, puis de voler en utilisant des moteurs à réaction.

> Aussi, les trois concepts d'aéronefs de tailles différentes que Bell a dévoilés le 2 août reprennent ce principe. Et selon les explications qui accompagnent l'image publiée par l'industriel, il est question que ces appareils soient en mesure de voler à une vitesse de croisière de 400 noeuds [soit environ 740 km/h].

> Sur les trois modèles présentés, l'un deux est apparemment un drone, dont la masse serait a priori de l'ordre de 1,8 tonne. Les deux autres seraient donc mis en oeuvre par un équipage à bord. Le premier, qui paraît le plus imposant, serait sans doute destiné à des missions de transport [infiltration/exfiltration, évacuation médicale]. Quant au second, il est doté d'une boule optronique, suggérant ainsi une vocation dédiée au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance. Il est aussi possible qu'il soit destiné à des missions de recherche et sauvetage au combat.

> Cela étant, Bell n'a pas donné beaucoup plus de détails, si ce n'est que ces appareils offriront plus de flexibilité ainsi que des « performances améliorées par rapport aux plateformes existantes » et qu'ils bénéficieront des « technologies de propulsion émergentes ».

> « La technologie HSVTOL de Bell représente une amélioration radicale des capacités des giravions. Nos investissements technologiques ont réduit les risques et nous ont préparés à un développement rapide », a commenté Jason Hurst, le responsable de l'innovation chez l'industriel. De même que, a-t-il aussi relevé, « l'ingénierie numérique, l'expérience d'un solide passé d'exploration technologique et les partenariats avec le département de la Défense et les laboratoires de recherche ».

par Philippe Chapleau

Un avis de marché a été émis le 31 juillet, portant sur des prestations de "transport de fret, principalement par voie aérienne commerciale (VAC), pour toutes destinations dans le monde".

Comme le précise l'avis, "il s'agit d'acheminer et/ou de faire acheminer, en tous lieux à travers le monde, 24h sur 24 et sept jours sur sept, par voie aérienne commerciale et le cas échéant avec pré et post acheminements par voie routière civile, du fret destiné en priorité à la maintenance et à l'entretien des matériels déployés dans le cadre opérationnel (soutien des forces en opération, de souveraineté ou de présence), ou de manière exceptionnelle pour le fonctionnement courant. Dans le cadre d'une prestation qui doit être assurée de bout en bout, le titulaire doit respecter les différents délais sur lesquels il s'est engagé dans son offre à la signature du marché. Le champ d'application géographique du marché couvre l'ensemble des destinations et dessertes du transport international selon les trois zones aériennes IATA :

- > Zone 1 = Amérique du Nord, Centrale, du Sud, DROM/COM ;
- > Zone 2 = Moyen Orient, Afrique, Europe, Iles de l'océan indien, DROM/COM ;
- > Zone 3 = Océanie, Pacifique, Asie, DROM/COM."

> C'est un marché de 84 mois, d'une valeur de 35 millions d'euros. La nature du fret est précisé ci-dessous:

Un [marché de janvier dernier](#), et qui a été déclaré infructueux il y a quelques temps, portait sur le même type de prestations mais par voie maritime commerciale.

Les Pays-Bas déploient des chars de combat à l'étranger pour la première fois depuis 20 ans

par [Laurent Lagneau](#)

> Après la fin de la Guerre Froide, les dépenses militaires néerlandaises entamèrent leur dégringolade, laquelle s'accroît encore en 2011, lors de la crise de la dette et de l'euro, avec des coupes budgétaires drastiques. Résultat : leur effectif ayant encore été réduit de 12'000 militaires [sur 69'000], les forces armées durent renoncer à certaines capacités... Et les 60 derniers chars Leopard qui leur restaient furent revendus.

> Tirer un trait sur des capacités est facile et rapide... En revanche, s'il faut se les réapproprier, alors cela demande un investissement important... et, surtout du temps étant donné que faire manoeuvrer une unité de chars lourds ne s'improvise pas... Aussi, le ministère néerlandais de la Défense négocia un accord avec son homologue allemand pour conserver un embryon capacitaire en intégrant un escadron de Leopard 2A6 au sein d'un bataillon de la Bundeswehr.

> « Les chars demeurent essentiels, même lors des missions à l'étranger. [...] Vous avez besoin de ses capacités – la puissance de feu, la mobilité, la protection – pour dominer un adversaire sur le terrain », fit valoir, à l'époque, le général Mart De Kruif, alors chef d'état-major de la Koninklijke Landmacht [armée royale néerlandaise, ndlr].

> Puis, le bataillon allemand en question – le Panzerbataillon 414 – a ensuite été intégré à la 43e Brigade mécanisée néerlandaise. Et, désormais, la Koninklijke Landmacht dispose d'un escadron de 18 chars, basé à Lohheide [Basse-Saxe, Allemagne], susceptible d'être déployé pour des missions à l'étranger.

> Et c'est ce qu'il vient de se passer. Le 31 juillet, le ministère néerlandais de la Défense a en effet annoncé que, pour la première fois depuis 20 ans, la Koninklijke Landmacht venait

d'envoyer des chars Leopard 2A6 à Rukla, en Lituanie, où l'Allemagne est la nation-cadre d'un bataillon multinational déployé au titre de la présence avancée renforcée de l'Otan.

> Le détachement néerlandais, qui compte 250 soldats, est également doté de blindés CV-90, Boxer et Fennek. Tous viennent de la 43e Brigade mécanisée.

> « C'est un grand pas pour l'armée royale néerlandaise », s'est félicité le lieutenant-colonel De Borst, le chef de ce détachement néerlandais en Lituanie, après avoir souligné les chars restent pertinents de nos jours.

> Effectivement, le bataillon multinational de l'Otan en Lituanie devra avoir, pour les six prochains mois, une forte composante blindée : outre les 18 Leopard 2A6 néerlandais, le Panzerbataillon 414 [a envoyé les siens](#)... Cela étant, la Bundeswehr n'a pas donné de chiffres précis sur l'ampleur de son déploiement. Ce renforcement a très probablement planifié en vue de l'exercice Zapad 2021 que les forces russes et biélorusses doivent mener en septembre prochain dans la région.

La filière de défense terrestre craint une crise majeure "à retardement"

[par Nathan Gain](#)

> **Plutôt épargnée par les conséquences économiques de la crise sanitaire, la filière de défense terrestre redoute néanmoins une crise majeure dans les deux ans en raison de la détérioration du marché export. Pour le principal acteur du segment, le Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres (GICAT), il sera dès lors primordial de conserver une loi de programmation ambitieuse pour compenser l'éventuel recul.**

Une crise dans les deux ans

> L'industrie de défense terrestre, c'est un chiffre d'affaires annuel de 8 Md€, un peu plus de 50 000 emplois indirects et une très grande majorité de PME et TPE. L'export représente traditionnellement 50% de l'activité, avec une clientèle répartie entre l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient.

> Cela, c'était avant la crise sanitaire. Celle-ci a déjà freiné les résultats à l'export et continuera de les impacter à moyen terme. La part réalisée hors-France a diminué de 10% en 2020, avec « *une baisse encore plus sensible dans le lointain export, c'est à dire en dehors de l'Europe* », relevait Marc Darmon, président du GICAT et directeur général adjoint de Thales, fin juillet en audition parlementaire.

> « *On ressent (...) une baisse de l'export à venir encore pire que celle-ci et qui peut faire attendre une crise dans le domaine de la défense, et de la défense terrestre en particulier, de même nature que la crise aéronautique mais décalée de deux ans* ».

> En cause, un marché lointain export grippé par la crise sanitaire et les difficultés à voyager et négocier qu'elle engendre. Pour les industriels, il faut aussi compiler avec une clientèle et des prospects qui ont renvoyé aux calendes grecques ou annulé certains investissements intéressant directement la filière française.

> Les quelques succès remportés l'an dernier ne doivent pas occulter ce « *risque (...) très important, y compris pour nos PME et TPE, alors que les emplois que nous avons sont très technologiques, absolument pas délocalisables, assurent un certain équilibre en région* ».

La LPM comme amortisseur

> Avec ces perspectives très incertaines, les industriels misent plus que jamais sur un marché domestique et une loi de programmation militaire 2019-2025 particulièrement favorable, principalement grâce au programme Scorpion. En l'absence de plan de relance dédié, c'est grâce au respect de la LPM et à une poignée de mesures d'urgence étatiques que la filière a pu limiter la casse.

> Pas étonnant donc que le secteur terrestre en appelle au maintien, voire au renforcement de la trajectoire au travers des travaux d'actualisation. Marc Darmon l'annonçait dès janvier dernier : *« il conviendra d'être attentif aux travaux d'actualisation à venir, en cohérence avec les tendances opérationnelles de l'armée de Terre vers le combat de haute intensité et la guerre de l'information »*.

> Au vu des dernières évolutions sanitaires, ce constat reste plus que jamais d'actualité. *« La LPM, qui a été un amortisseur en 2020, est absolument indispensable pour servir d'amortisseur par rapport à cette crise qui nous arrive sur l'exportation »*, relançait le président du GICAT aux députés.

> *« Le besoin de rattrapage capacitaire et l'arrivée des nouveaux grands programmes en coopération nécessitent un effort important qui doit être couvert par cette loi de programmation militaire et très certainement celle d'après »*, a à son tour souligné Eric Trappier, PDG de Dassault et président du Conseil des industries de défense (CIDEF).

> Or, les premiers échos relevant de l'actualisation, relayés par les sénateurs, font état d'arbitrages négatifs dans le domaine terrestre. Avec, à la clef, des décalages de livraisons et un impact négatif sur les plans de charges des entreprises. Les jalons de Scorpion sont majoritairement tenus et seuls 27 Griffon manqueraient à l'appel à l'horizon 2025. D'autres renouvellements majeurs subissent quant à eux un écart très important par rapport aux cibles initiales, voire sont entièrement reportés à la prochaine LPM. C'est le cas du VBL Ultima, diminué de 123 unités sur les 733 prévues, et du remplacement des poids lourds 4/6 tonnes, pourtant absolument nécessaire.

> À cela s'ajoute l'incertitude concernant l'étendue des deux dernières marches de la LPM, pour 2024 et 2025. La LPM les fixe théoriquement à 3 Md€ chacune pour parvenir à un budget de 50 Md€ en 2025, jalon qui peut être revu suivant la situation macroéconomique. La crise sanitaire a entre-temps rebattu les cartes, empêchant le ministère des Armées d'affermir la trajectoire faute de disposer d'une vision exacte sur la croissance économique.